**ARRÊTÉ PORTANT** **RADIATION DU TABLEAU D'AVANCEMENT**

**De Monsieur *(ou Madame) … (Grade)***

(Sanction du 2ème groupe)

***Les mentions en italiques constituent des commentaires destinés à faciliter la rédaction de l’arrêté. Ils doivent être supprimés de l’arrêté définitif.***

Le Maire *(ou le Président)* de ...

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 89-677 du 18 Septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux,

***Le cas échéant pour un fonctionnaire stagiaire :*** *Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale,*

Vu l’arrêté en date du … fixant le tableau d’avancement au grade de … pour l’année … ;

Considérant qu'il est reproché à Monsieur *(ou Madame)* ... d'avoir commis telle faute ... ou d'avoir manqué à l'obligation de ...

Considérant que Monsieur *(ou Madame)* ... a été informé(e) par lettre du … de son droit à communication de son dossier et de la possibilité de se faire assister par un ou plusieurs conseils de son choix,

Considérant que Monsieur *(ou Madame)* ... a eu communication de son dossier le …,

Vu l'avis motivé émis par le Conseil de discipline le ... et proposant ...,

Considérant soit que la sanction proposée par le Conseil de discipline sanctionne comme il convient les faits reprochés à Monsieur *(ou Madame)* ... *OU que la sanction proposée par le Conseil de discipline apparaît trop sévère compte tenu des faits reprochés à Monsieur (ou Madame) ... OU que la sanction proposée par le Conseil de discipline ne sanctionne pas assez sévèrement Monsieur (ou Madame) ... en raison des faits qui lui sont reprochés,*

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

La radiation du tableau d'avancement, sanction du 2ème groupe figurant à l'article 89 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée, est infligée à Monsieur *(ou Madame)* ..., grade ...,

***Rappel :***

*La radiation du tableau d'avancement peut également être prononcée* ***à titre de sanction complémentaire*** *d'une des sanctions des deuxième et troisième groupes (à savoir l'abaissement d'échelon, l'exclusion temporaire de fonctions pour une durée de quatre à quinze jours, la rétrogradation, l'exclusion temporaire de fonctions pour une durée de seize jours à deux ans)*

**Article 2 :**

Monsieur *(ou Madame)* ... est donc radié*(e)* du tableau d’avancement au grade de … fixé par l’arrêté du …

**Article 3 :**

Cette sanction inscrite au dossier de l'agent pourra en être effacée sur sa demande, au bout de dix ans, si aucune nouvelle sanction disciplinaire n'intervient dans ce délai.

**Article 4 :**

Le Directeur Général des Services *(ou la secrétaire de mairie, le Directeur…)* est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur *(ou Madame)*...

**Article 7 :**

Le Maire *(ou le Président)* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d’Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l’application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 8**:

Ampliation du présent arrêté sera transmise au Président du Centre de Gestion de l’Oise et au comptable de la collectivité.

Notifié à l'agent le : Fait à ..., le ...

(date et signature) Le Maire *(Le Président)*,